

Traite BERAKHOT

Proposition de plan – Troisième chapitre – Daf 21 a et b

21 a

Guemara

[On avait vu que, selon Rav Ada bar Ahavah, on permet à un Ba'al Keri de réciter uniquement mentalement (en pensées) le Shema', afin qu'il s'occupe ou réfléchisse au même sujet que ce que le Tzibur accomplit, la lecture du Shema]

Pourtant, en ce qui concerne Shemoneh Esreh, nous ne nous préoccupons pas de faire en sorte que le ba'al Keri occupe son esprit à la même prière que le Tzibur !

- *Cf. Mishnah : Si, pendant Shemoneh Esreh, un homme se souvient qu'il est un Ba'al Keri, il ne cesse pas de prier, il dit plutôt des bénédictions abrégées. Mais, s'il n'avait pas encore commencé, il ne devrait pas commencer (même en pensée) !*
 - *Réponse 1 : Il doit s'engager dans Keri'at Shema avec le Tzibur, car il contient l'acceptation de Ol Malchout Shamayim -- ceci ne s'applique pas à Shemoneh Esreh.*
 - *Birkat ha'Mazon n'accepte pas Ol Malchus Shamayim, pourtant notre Mishnah dit qu'un Ba'al Keri le dit !*
 - *Réponse n° 2 : Il doit s'engager dans Keri'at Shema et Birkat ha'Mazon, car ils sont mi'Oraita ; Shemoneh Esreh est seulement mi'Rabanan.*

Rav Yehudah :

- *Quelle est la source que mid'Oraita on doit bénir après avoir mangé ?*
 - *"V'Achalta v'Savata u'Verachta."*
- *Quelle est la source que mid'Oraita on doit bénir avant d'apprendre la Torah ?*
 - *"Ki Shem Hash-m Ekra Havu Godel l'Elokeinu."*
- *R. Yochanan : Un Kal va'Chomer de Birkat ha'Mazon enseigne que l'on doit bénir mid'Oraita après avoir appris la Torah ; un Kal va'Chomer de Birkat ha'Torah enseigne que l'on doit bénir mid'Oraita avant de manger !*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibleurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *La Torah n'exige pas [explicitement] la bénédiction avant de manger, elle exige la bénédiction après avoir mangé ; puisqu'elle exige la bénédiction avant d'apprendre la Torah, d'autant plus qu'on doit bénir après avoir appris la Torah !*
- *La Torah n'exige pas [explicitement] la bénédiction après avoir appris la Torah, elle exige la bénédiction avant d'apprendre la Torah ; puisqu'elle exige la bénédiction après avoir mangé, d'autant plus qu'on doit bénir avant de manger !*
 - *Objection 1 : Nous ne pouvons pas apprendre [à bénir] la Torah à partir du fait de « manger », car manger est différent d'étudier la Torah, parce qu'on bénéficie physiquement de la nourriture !*
 - *Objection 2 : De même étudier la Torah est différente de manger, parce qu'elle donne la vie éternelle !*
 - *Objection 3 (Mishnah) : [Celui qui a eu une émission séminale] Il bénit après avoir mangé, mais pas avant de manger (car ce dernier n'est qu'un mid'Rabanan).*
 - *Or, R. Yochanan qui est un Amora ne peut contredire une mishna, il est donc réfuté.*

Rav Yehudah :

- *Si on n'est pas sûr d'avoir récité le Keri'at Shema, il n'est pas nécessaire de le répéter;*
- *Si quelqu'un n'est pas sûr s'il a dit Emet v'Yatziv ou non, il doit le re-dire.*
 - *Quelle est la raison ?*
 - *Keri'at Shema est mide Rabanan, Emet v'Yatziv est au mid'Oraita.*
 - *Rav Yosef : "Uv'Shachbecha uv'Kumecha" indique que l'on doit dire Keri'at Shema mid'Oraita !*
 - *Abaye : Cela se réfère à l'étude de la Torah.*

Mishnah : Un Ba'al Keri doit penser aux Berachot avant Shema et après (c'est-à-dire Emet v'Yatziv), mais ne les dit pas ; il bénit après avoir mangé, mais ne pense aux Berachot qu'avant de manger.

- *Si Emet v'Yatziv est mid'Oraita, il devrait le dire !*
 - *[Si c'est seulement mi'Rabanan,] pourquoi le disons-nous ?*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *Ce n'est pas pour mentionner Yetzi'at Mitzrayim - nous l'avons déjà mentionné dans Shema !*
- *Si ce n'est que mi'Rabanan, pourquoi le disons-nous ?*
 - *Ce n'est pas pour mentionner Yetzi'as Mitzrayim - nous l'avons déjà mentionné dans le Shema !*
 - *Nous devrions dire Emet v'Yatziv et non Shema !*
 - *Keri'at Shema est préférable, car cela inclut Kabalat Ol Malchout Shamayim et Yetzi'at Mitzrayim.*

R. Elazar :

- *Si on n'est pas sûr d'avoir récité Keri'at Shema, il faut le dire ;*
- *Si l'on n'est pas sûr d'avoir prié ou non Shemoneh Esreh, il n'est pas nécessaire de prier à nouveau.*
 - *R. Yochanan : Si seulement nous pouvions prier toute la journée (pour se sortir de tout doute) !*
 - *Rav Yehudah : Si quelqu'un priait et se rappelait qu'il a déjà prié, il s'arrête, même au milieu d'une Berachah.*
 - *Mais on a interrogé Rabah bar Avuha sur celui qui s'est rendu compte qu'il disait une Beracha de la Amida de la semaine pendant le Shabbat, et il a répondu qu'il devait terminer la Beracha (et terminer ensuite la Amida du Shabbat) !*
 - *Là, c'est différent – en fait, la personne devrait dire toutes les Berachot même le Chabath ; mais les Chachamim ne lui ont pas imposé cette obligation le Chabath ;*
 - *Mais si quelqu'un a déjà prié, il n'a pas besoin de prier à nouveau !*
 - *Rav Yehudah : Si quelqu'un avait prié seul et entré dans une synagogue où des gens prient :*
 - *S'il peut prier pour quelque chose de nouveau, il devrait prier avec eux ; sinon, non.*
 - *Rav Yehudah doit enseigner les deux lois :*
 - *S'il avait seulement enseigné la première loi, on aurait pu penser que c'est seulement si les deux fois où il a récité la Amida il priait seul ou avec un Tzibur, mais si celui qui priait seul peut maintenant prier avec un Tzibur, c'est comme s'il n'avait pas prié*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibleurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

21b

- *S'il avait seulement enseigné la seconde loi, on aurait pu penser que c'est parce qu'il n'a pas encore commencé, mais s'il a commencé, il doit finir.*

Rav Huna : Si on entrait dans une synagogue où les gens prient (ont déjà entamé la Amida) :

- *S'il peut commencer et finir avant que le Shali'ach Tzibur (dans sa répétition de Shemoneh Esreh) n'atteigne Modim, il doit commencer ; sinon, il ne doit pas commencer (il est plus important de s'incliner avec le Tzibur à Modim que de prier ensemble avec le Tzibur).*
- *R. Yehoshua ben Levi : S'il peut commencer et finir avant que le Shali'ach Tzibur n'atteigne Kedushah, il doit commencer ; sinon, il ne doit pas.*
 - *Sur quoi se disputent-ils ?*
 - *Rav Huna soutient qu'un individu (prient avec un Tzibur) peut dire la Kedushah [même en dehors de la récitation collective du Tsibur, s'il n'est pas dans les temps] (donc, nous ne sommes pas préoccupés s'il ne peut pas le dire avec le Tzibur),*
 - *R. Yehoshua ben Levi soutient qu'un individu ne dit pas Kedushah seul (même quand il prie dans un Tsibur, dès lors qu'il ne la récite pas avec le Kahal).*
 - *Rav Ada bar Ahavah : Quelle est la source qui fait qu'un individu ne dit pas Kedushah ?*
 - *Nous apprenons de "v'Nikdashti b'Toch Bnei Yisrael" -- chaque notion liée à la Kedushah nécessite dix hommes.*
 - *Comment pouvons-nous apprendre cela du verset ?*
 - *Ravnai, frère de R. Chiya bar Aba : Nous apprenons d'un Gezeirah Shavah "Toch-Toch" :*
 - *Il est dit ici "v'Nikdashti b'Toch Bnei Yisrael", comme il est dit à propos de « Adat Korach "mi'Toch ha'Edah". Nous apprenons "Edah-Edah" de "la'Edah ha'Ra'ah ha'Zot", qui fait référence aux Meraglim ;*
 - *Tout comme là-bas, il y avait dix (mauvais Meraglim), ici aussi il doit y*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

avoir dix (Juifs) pour constituer une assemblée.

- *Tous conviennent que nous n'interrompons pas Shemoneh Esreh pour répondre à Kedushah.*

Interrompons-nous Shemoneh Esreh pour répondre à "Yehei Shemo ha'Gadol Mevorach" (en kaddish) ?

- *Rav Dimi : On interrompt tout pour répondre à "Yehei Shemo ha'Gadol Mevorach", même Ma'aseh Merkavah (la prophétie de Yechezkel sur le char de Hash-m).*
 - *La Halachah ne suit pas le Rav Dimi.*

[A propos du Ba'al Kéri], la Mishnah précisait / R. Yehudah : Il bénit avant et après.

- *Cela implique que R. Yehudah permet à un Ba'al Keri de dire Divrei Torah.*
 - *Mais R. Yehoshua ben Levi a enseigné qu'il est interdit !*
 - *Il est dit, cf. versets → l'apprentissage de la Torah est assimilé à Matan Torah ;*
 - *Tout comme un Ba'al Keri ne pouvait pas participer à Matan Torah (c'est pourquoi il a été ordonné à Bnei Yisrael de s'abstenir de toute relation conjugale au préalable), il ne peut pas dire Divrei Torah.*
 - *Peut-être que R. Yehudah [argumente parce qu'il] n'interprète pas les Semoukhim (contiguïté de versets).*
 - *Rav Yosef a enseigné que tous interprètent les Semoukhim dans le Sefer Devarim (parce que c'est une répétition), même l'opinion qui n'interprète pas les Semoukhim dans le reste de la Torah.*
 - *Quelle est la source qui fait que R. Yehudah n'interprète pas les Semoukhim dans le reste de la Torah ?*
 - *Beraita*
 - *Ben Azai : cf. versets pour enseigner qu'une sorcière est lapidée, tout comme celui qui commet la bestialité.*
 - *R. Yehudah : Tu te permets de condamner la sorcière à la*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

lapidation uniquement pour cette juxtaposition ? ! Pourtant, tu as de meilleures preuves...

- *Au contraire, de même que Ov ve Yid'oni (sorciers qui invoquent les morts) sont dans la catégorie des sorcières -- la Torah enseigne qu'elles sont lapidées, et cela montre que toutes les sorcières sont lapidées.*
- *Quelle est la source que R. Yehudah interprète les Semuchim dans le Sefer Devarim ?*
 - *Beraïta*
 - *R. Eliezer : Un homme peut se marier avec une femme violée ou séduite par son père ou son fils ;*
 - *R. Yehudah lui interdit de se marier avec une femme violée ou séduite par son père.*
 - *Rav Gidal : R. Yehudah apprend de "Lo Yikach... v'Lo Yegaleh Kenaf Aviv" -- un homme ne peut pas prendre une femme qui a eu une relation intime avec son père.*
 - *Comment savons-nous qu'il s'agit d'une femme que son père a violée ?*
 - *Nous le savons grâce au verset précédent / femme forcée*
 - *Puisque R. Yehudah interprète le principe des versets « Semoukhim » dans Devarim, il devrait relier "v'Hodatam l'Vanecha..." à "Yom Asher Amadta", et interdire à un Ba'al Keri d'apprendre la Torah, tout comme à Matan Torah*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *R. Yehudah explique cette contiguïté pour enseigner autre chose que R. Yehoshua ben Levi a enseigné :*
 - *R. Yehoshua ben Levi : Si quelqu'un enseigne la Torah à son fils, la Torah le considère comme s'il avait reçu la Torah du Sinai :*
 - *Cf. 2 versets précédents*

(Si un homme a deux émissions de Zivah, il devient un Zav, et il ne peut pas devenir Tahor avant d'avoir compté sept jours propres (c'est-à-dire sans émissions)).

- *Nous avons une Mishnah : Les personnes suivantes doivent être immergées (avant de dire Divrei Torah) : un Zav qui a eu une émission séminale, une Nidah qui a émis de la semence masculine, et une femme qui est devenue Nidah après des relations ;*
 - *R. Yehudah exempte.*
 - *Jusque là, R. Yehudah exempte un Zav, car sa touma est antérieure et l'immersion ne sera pas Metaher, mais il est d'accord qu'un Ba'al Keri [régulier] doit s'immerger !*
 - *Peut-être que R. Yehouda exempte même un Ba'al Keri, et la Mishnah discute d'un Zav pour enseigner l'extrémité de l'opinion des Chachamim !*
 - *Pourtant, regarde la fin de la Mishnah : Une femme qui est devenue une Nidah après des relations...*
 - *Pourquoi cette clause a-t-elle été enseignée ?*
 - *Réponse 1 : Est-ce pour enseigner que les Chachamim exigent qu'elle s'immerge ?*
 - *Non, cela était évident. Ils exigent que même un Zav s'immerge, même si cette immersion ne le purifie pas, à fortiori pour une femme que cette immersion aurait purifié (au moment du rapport) car ce n'est qu'après qu'elle a constaté la Nida !*
 - *Réponse 2 : C'est pour enseigner que R. Yehudah l'exempte.*
 - *Il l'exempte seulement parce que l'immersion ne serait pas Metaher cette*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibleurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

femme maintenant que 'elle a constaté la Nida (elle doit encore attendre sept jours), mais un Ba'al Keri est obligé !

- *En fait, il faut corriger dans la Mishnah, R. Yehudah ne dit pas qu'un Ba'al Keri bénit avant et après, mais plutôt qu'il pense (Meharher) aux bénédictions dans son esprit.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibleurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com